

26 février 2007

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

VALEO

(Eurolist)

1. Par courrier du 26 février 2007, le fonds Pardus European Special Opportunities Master Fund LP (1001, Avenue of the Americas, Suite 1100, New York, NY 10018, Etats-Unis), contrôlée par M. Karim Samii, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 janvier 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société VALEO et détenir 7 900 000 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 10,19% du capital et 9,99% des droits de vote de cette société (1).
2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce, et comme suite au franchissement par Pardus European Special Opportunities Master Fund LP ("le fonds"), du seuil de 10% du capital [...] de VALEO, nous déclarons par la présente les intentions du fonds concernant VALEO au cours des douze mois à venir :

- le fonds n'agit pas actuellement de concert avec des tiers ;
- compte tenu des circonstances actuelles, le fonds n'envisage pas, dans l'immédiat, de prendre le contrôle de VALEO ;
- le fonds se réserve toutefois le droit de continuer à acheter ou vendre des actions VALEO en fonction des opportunités du marché ; et
- le fonds se réserve le droit de demander la nomination d'une ou plusieurs personnes en qualité de membres du conseil d'administration de VALEO.

Il est rappelé que la présente déclaration est susceptible d'être modifiée dans les conditions prévues par la loi."

(1) Sur la base d'un capital composé de 77 551 319 actions représentant 79 117 048 droits de vote.